

[Français]

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Charles DeBlois (Montmorency—Orléans): Monsieur le Président, l'Accord du lac Meech, qui prévoit la réintégration du Québec dans le respect, l'honneur et la dignité au sein de la grande famille canadienne, est menacé par le refus persistant de deux premiers ministres provinciaux de ratifier cette entente historique.

En refusant d'entériner cet accord, les premiers ministres du Manitoba et du Nouveau-Brunswick renient la signature de leurs prédécesseurs qui, à l'époque, étaient les représentants légitimes de leur population.

Monsieur le Président, les Québécois et les Québécoises sont profondément déçus de l'attitude de MM. Filmon et McKenna qui bloquent le processus de réconciliation nationale pourtant adopté à l'unanimité par la Chambre des communes et huit gouvernements représentant 93 p. 100 de la population canadienne.

[Traduction]

En 1980, en 1985 et de nouveau le 25 septembre dernier, la majorité des électeurs dans ma circonscription de Montmorency—Orléans et dans le reste du Québec ont dit «oui» au Canada. Ils n'accepteront pas que le Canada leur dise «non» encore une fois.

* * *

L'IMMIGRATION

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Sud—Centre): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le plan élaboré par le ministère de l'Immigration en vue de supprimer les bureaux d'immigration régionaux à Winnipeg et à Saskatoon. On projette de centraliser les opérations à Edmonton.

Ces bureaux régionaux ont été établis dans chacune des provinces de l'Ouest au début des années 70, après que des études aient révélé que l'arrivée d'un grand nombre d'immigrants dans ces régions justifierait un niveau élevé de service vers la fin des années 80. C'est peut-être encore plus vrai maintenant qu'à ce moment-là.

D'où vient cette idée malencontreuse de fusionner les services, Dieu seul le sait. Elle ne traduit certainement pas les besoins de ces Canadiens et de ceux qui veulent l'être dans les diverses collectivités distinctes du Manito-

Article 31 du Règlement

ba et de la Saskatchewan. Éloigner le centre de prise de décision de ces collectivités d'immigrants nuira certainement à la mise en oeuvre de l'un des principes de la Loi sur l'immigration, soit d'aider les néo-Canadiens à s'adapter à la société canadienne.

On voit par cette décision que les représentants du gouvernement au Manitoba et en Saskatchewan sont incapables de défendre les intérêts de leurs électeurs et de leurs provinces et qu'ils s'inclinent devant les décisions des plus puissants.

Je demande à la ministre de l'Immigration de reconsidérer cette mesure inhumaine et d'agir dans l'intérêt des Canadiens pour une fois.

* * *

[Français]

LA FAMILLE

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, en cette Semaine nationale de la famille, on se doit de raviver le débat sur la nécessité d'une véritable politique familiale qui répondrait aux besoins de la vie moderne.

Comme le soulignait fort bien le premier ministre le 25 août dernier, pour beaucoup de Canadiens, particulièrement les chefs de famille monoparentale, l'obtention d'une place pour leurs enfants dans une garderie n'est pas simplement une question de style de vie ou d'épanouissement personnel, mais une nécessité économique absolue. A cet égard, le programme de garde d'enfants que nous nous proposons d'adopter bientôt répondra concrètement aux besoins de l'ensemble des familles canadiennes.

La stratégie de mise en valeur de la population active énoncée par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} McDougall) vise, pour sa part, à éliminer certaines restrictions concernant les congés parentaux et de maternité.

Mais il faut faire plus. Non seulement ces congés devraient-ils être prolongés à 20 semaines, mais ils devraient être bonifiés à 95 p. 100, afin de ne pas pénaliser financièrement les couples qui désirent avoir des enfants.

Bien sûr, compte tenu de la conjoncture économique et du déficit budgétaire, l'application de ces mesures peut paraître difficile. Mais la famille a un prix et, comme gouvernement, il va bien falloir l'assumer un jour ou l'autre.